

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents à la séance : 8
Date de la convocation : 26 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le cinq octobre, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Mesdames Armelle CHAUPUIS et Karine RATTEZ, Messieurs Cédric CREMONA, Thibaut GUILLEMAUD, Bernard MOINE, Christophe POINT, et Maxime RENARD.

Excusés : Madame Sandrine DUTARTRE et Monsieur Lionel CHEVALIER.

Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Madame Armelle CHAUPUIS est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 27 juillet 2019 est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour une délibération l'autorisant à signer une convention d'aliénation gratuite d'un pupitre d'information avec le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Mâconnais Sud Bourgogne Les membres présents acceptent à l'unanimité l'ajout de la délibération.

Délibération : Signature d'une convention d'aliénation gratuite d'un pupitre d'information avec le PETR Mâconnais Sud Bourgogne

Monsieur le Maire explique que le PETR Mâconnais Sud Bourgogne avait lancé en début d'année un grand inventaire du patrimoine roman dont le but est de réaliser une base de données des édifices romans du territoire consultable en ligne. L'église Saint Pierre de Cruzille a été recensée parmi 127 autres édifices.

Le PETR installera prochainement, et gratuitement un panneau d'information pour valoriser l'église.

Après lecture de la convention d'aliénation gratuite d'un pupitre d'information du public et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le Maire à signer la convention d'aliénation gratuite d'un pupitre d'information avec le PETR Mâconnais Sud Bourgogne et à mettre en œuvre cette même convention.

Mise à disposition de l'employé communal

Actuellement, l'employé communal est mis à la disposition de 3 communes : Grevilly, Burgy et occasionnellement Chardonnay. Avec l'engagement de ne plus utiliser de pesticides, la charge de travail sur notre commune devenant plus lourde, il est décidé de limiter la mise à disposition de l'employé municipal.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'envoi d'un courrier au maire de Burgy pour lui signifier l'arrêt des activités de l'employé communal de Cruzille à Burgy à compter du 01 janvier 2020.

Sécurité et stationnement place Edgard Ponthus

Suite au stationnement dangereux et abusif de certains véhicules sur la place Edgard Ponthus, les membres du conseil municipal prendront le temps de réfléchir à un plan d'aménagement, de sécurisation et de circulation pour une mise en place à l'issue des travaux d'enfouissement des lignes sur la place prévus l'année prochaine.

En attendant, en cas de stationnement abusif, les autorités compétentes seront prévenues. **Il est donc demandé à chacun de faire preuve de civisme, de bon sens et de respect.**

Point sur les commissions :

Commission voirie : Bernard MOINE précise que la grille pour récupérer les eaux pluviales au niveau du chemin des écoliers est enfin posée. Un empiérement du chemin au niveau de la cabane des chasseurs sur la route de Fragnes a été réalisée.

Commission bâtiments : Karine RATTEZ fait un point des travaux en prévision sur le club :2 aérothermes à changer et prévoir étanchéité de la toiture .

Présentation d'une convention de mise à disposition du four à pain et de son local attenant (où il faudra prévoir un garde-fou sur l'escalier et le palier).

Commission jeunesse : Cédric CREMONA constate la bonne dynamique de la section foot (affichage sur les panneaux info : rendez-vous est donné à tous les amateurs chaque dimanche à 17h00 au city stade). En fonction du nombre de joueurs présents et après quelques travaux de remise en état, les entraînements se feront sur le terrain de foot du château . Une convention d'occupation du terrain est faite et sera signée prochainement entre le directeur du château et la commune.

Commission communication : Maxime RENARD précise qu'une réunion s'est déroulée le 25/09/19 avec à l'ordre du jour :

- le bulletin municipal (le dernier de la mandature), 2 thèmes à l'étude, choix à définir .
- le site internet : 1 trentaine de visites par jour, tous les bulletins municipaux sont stockés en PDF ainsi que tous les documents du PLUi.

Tous les membres du conseil municipal présents félicitent et remercient Maxime Renard pour ce travail.

Commission fleurissement : le cimetière a été enherbé mi-septembre (gazon à pousse lente dans les allées, sedum entre les tombes). Affichage info aux entrées du cimetière. Pour rappel, l'enherbement du cimetière est subventionné à 80 % par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Une réflexion sur la végétalisation des murs est en cours.

Commission CCAS : Armelle CHAPUIS précise que suite à la réunion du CCAS le 19 septembre et faute de subvention de la Communautés de Communes Mâconnais-Tournugeois cette année, le CCAS a adopté une nouvelle formule pour les aînés : choix entre un repas au restaurant prévu le 17 octobre à « La Virée Gourmande » à Viré et un panier gourmand en fin d'année.

Il est envisagé de mettre en place des activités régulières (sorties, cinéma, rencontres...), une réunion sera prévue prochainement pour en discuter.

Questions diverses

- 15 panneaux d'affichages ont été achetés pour remplacer les plus abîmés.
- Rallye des vins : 31 mai 2020 .
- Cloches : sonneries 7h02-12h02-19h02 sauf samedi et dimanche matin.
- La secrétaire a trouvé un poste en complément de service à la mairie Lugny. Les horaires d'ouverture du secrétariat ont donc dû être décalés aux lundis et jeudis de 16h à 18h30.
- Transport scolaire : En accord avec les services de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Mme Simonet est autorisée à prendre le bus pour accompagner ses enfants à l'école primaire de Lugny à titre personnel et gratuit.
- Un marché de Noël est envisagé le jeudi 19 décembre, une réunion d'information va être programmée.
- Barnum : vente de l'ancien barnum à l'association « le réveil des combes », l'achat de 2 nouvelles tentes de 4mx8m est à l'étude.
- Cédric CREMONA nous informe que la LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux) interviendra sur la commune en 2020.
- Rappel : engagement « Zéro pesticide » de la commune : chacun entretient devant chez lui, l'employé communal s'occupe en priorité des lieux communaux et aide les personnes âgées .

Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET

